



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 / 02 / 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3

Étaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, Mme GAGNIER Séverine, Mme LABOUBEE Marie-Josée, M. AUDARD Stéphane, Mme FOURTON Rénata, Mme POUMIROU Katia, M. NAVARRE

Étai(ent) absent(s) avec procuration(s):

M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir à Mme FOURTON
Mme GUINET Danielle donne pouvoir à Mme MATTIAZZO

Étai(ent) absent(s) excusé(s) :

Mme FER Dorothée

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme FOURTON Rénata

<u>Date de convocation</u> 07 / 02 / 2018
--

OBJET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 8 janvier 2018.

Délibérations

- Délibération N°2018 – 02 – 19 / 01 - Election d'un nouvel adjoint suite à démission du 2ème adjoint au maire
- Délibération N°2018 – 02 – 19 / 02 – Approbation du compte administratif 2017 – Budget principal
- Délibération N°2018 – 02 – 19 / 03 – Approbation du compte de gestion 2017 – Budget principal
- Délibération N°2018 – 02 – 19 / 04 – Affectation du résultat de l'exercice 2017 – Budget principal
- Délibération N°2018 – 02 – 19 / 05 – Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Régie Transport Scolaire
- Délibération N°2018 – 02 – 19 / 06 – Approbation du Compte de gestion 2017 – Budget Régie Transport Scolaire
- Délibération N°2018 – 02 – 19 / 07 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2017 - Budget Régie Transport Scolaire
- Délibération N°2018 – 02 – 19 / 08 – Approbation du Compte Administratif 2017 – Lotissement « Les Sards »

- Délibération N°2018 – 02 – 19 / 09 – Approbation du Compte de gestion 2017 – Lotissement « Les Sardis »
- Délibération N°2018 – 02 – 19 / 10 – Approbation du Compte Administratif 2017 - Lotissement « Garceau ».
- Délibération N°2018 – 02 – 19 / 11 – Approbation du Compte de gestion 2017 – Lotissement « Garceau ».
- Délibération N°2018 – 02 – 19 / 12 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2017 – Lotissement « Garceau »
- Délibération N°2018 – 02 – 19 / 13 – Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2018 – Appel à projets

Informations - Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendu de la séance du 8 janvier 2018.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

- Délibération N°2018 - 02 – 19 / 01 – Election d'un nouvel adjoint suite à démission du 2^{ème} adjoint au maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du 2 septembre 2015 relative au maintien du nombre d'adjoints au Maire, fixant leur nombre à deux,

Vu la lettre de démission de monsieur ARDOIS des fonctions de 2^{ème} adjoint au maire et de conseiller municipal en date du 21 décembre 2017, adressée à Monsieur le Préfet et acceptée par le représentant de l'État le 8 janvier 2018,

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de monsieur Guy ARDOIS par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire et déroger à la complétude du Conseil Municipal selon les dispositions de l'article 2122-8 du CGCT.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la décision du 2 septembre 2015,
- 2) Qui prendra le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (art.L2122-10 du CGCT),
- 3) Pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,
par 10 voix POUR et 0 voix CONTRE

- de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à deux,
- que le nouvel adjoint prendra le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant.

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L.2122-4, L.2122-7- 1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1er tour du scrutin Sous la présidence de Madame Lise MATTIAZZO, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- c) c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 1
- d) d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 9
- e) e) Majorité absolue : 5
- f) Candidat : LABOUBEE Marie-José
- g) NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS : 8 huit

Mme LABOUBEE Marie-José ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installée.

2- INDEMNITÉS DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu la délibération du 29/04/2014 relative aux indemnités de fonction du Maire et des Adjoints,

Considérant l'élection du nouvel adjoint au 2^{ème} rang du tableau des adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Considérant que le nouvel adjoint prendra la responsabilité des affaires scolaires et des relations avec les associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat :

- ▶ que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire,
- ▶ que le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 8.25 % de l'indice 1022 comme l'adjoint démissionnaire, les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées.

➤ **Délibération N°2018 - 02 – 19 / 02 – Approbation du compte administratif 2017 – Budget principal**

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2017 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	1 661 032.28 €
	Réalisé :	817 881.43 €
	Reste à réaliser :	811 662.89 €
Recettes	Prévus :	1 661 032.28 €
	Réalisé :	1 004 359.45 €
	Reste à réaliser :	177 380.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 471 280.99 €
	Réalisé :	943 280.01 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévus :	1 471 280.99 €
	Réalisé :	1 506 477.56 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	186 478.02 €
Fonctionnement :	563 197.55 €
Résultat global :	749 675.57 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS 1^{er} adjoint est nommé président de séance.

Vote :
Pour : **8**
Contre : **0**
Abstention : **0**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Délibération N°2018 - 02 – 19 / 03 – Approbation du compte de gestion 2017 – Budget principal**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 19 février 2018;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vote :
Pour : **10**
Contre : **0**
Abstention : **0**

Le conseil Municipal à l'unanimité :

– **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ Délibération N°2018 - 02 – 19 / 04 – Affectation du résultat de l'exercice 2017 – Budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Lise MATTIAZZO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 19 février 2018.

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	339 622.56 €
- un excédent reporté de :	223 574.99 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 563 197.55 €

- un excédent d'investissement de :	186 478.02 €
- un déficit des restes à réaliser de :	634 285.89 €

Soit un besoin de financement de : 447 804.87€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	563 197.55 €
AFFECTATION obligatoire EN RÉSERVE (1068)	447 804.87 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	115 392.68 €
--	--------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : excédent	186 478.02 €
--	--------------

Après avoir procédé au vote :

Vote : Pour : **10**
Contre : **0**
Abstention : **0**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

➤ **Délibération N°2018 - 02 – 19 / 05 – Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Régie Transport Scolaire**

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2017 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	0,00€
	Réalisé :	0,00€
	Reste à réaliser :	0,00€
Recettes	Prévus :	0,00€
	Réalisé :	0,00€
	Reste à réaliser :	0,00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	27 418.22 €
	Réalisé :	22 458.88 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	27 418.22 €
	Réalisé :	30 160.82 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement :	7 701.94 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS adjoint est nommé président de séance.

Vote : Pour : **8** contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Délibération N°2018 - 02 – 19 / 06 – Approbation du Compte de gestion 2017 – Budget Régie Transport Scolaire**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 19 février 2018;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir procédé au vote : Pour : **10** Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

– **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ Délibération N°2018 - 02 – 19 / 07 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2017 - Budget Régie Transport Scolaire

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Lise MATTIAZZO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 19 février 2018

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	283.72 €
- un excédent reporté de :	7 418.22 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 7 701.94 €

- un déficit d'investissement de :	0,00€
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00€

Soit un besoin de financement de : 0,00€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	7 701.94 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	7 701.94 €
--	------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	0,00 €
---	--------

Après avoir procédé au vote :

Vote : Pour : **10** Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

➤ Délibération N°2018 - 02 – 19 / 08 – Approbation du Compte Administratif 2017
Lotissement les Sards

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2017 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :		0,00€
	Réalisé :	0,00€	
	Reste à réaliser :	0,00€	

Recettes	Prévus :	0,00€	
	Réalisé :	0,00€	
	Reste à réaliser :	0,00€	

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	0,00€	
	Réalisé :	0,00€	
	Reste à réaliser :	0,00€	

Recettes	Prévus :	0,00€	
	Réalisé :	0,00€	
	Reste à réaliser :	0,00€	

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00€
Fonctionnement :	0,00€
Résultat global :	0,00€

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS adjoint est nommé président de séance.

Vote : Pour : **8** contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ Délibération N°2018 - 02 – 19 / 09 – Approbation du Compte de gestion 2017 –
Lotissement Les Sards

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 19 février 2018;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir procédé au vote : Pour : **10** Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ **Délibération N°2018 - 02 - 19 / 10 – Approbation du Compte Administratif 2017**
Lotissement Garceau

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2017 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	4 225,00€
	Réalisé :	4 225,00€
	Reste à réaliser :	0,00€

Recettes	Prévus :	4 225,00€
	Réalisé :	0,00€
	Reste à réaliser :	0,00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	216 840,00€
	Réalisé :	99 813,13€
	Reste à réaliser :	0,00€

Recettes	Prévus :	216 840,00€
	Réalisé :	0,00€
	Reste à réaliser :	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 4 225,00€
Fonctionnement :	-99 813,03€
Résultat global :	-104 038,13€

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS adjoint est nommé président de séance.

Vote : Pour : **8** contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ Délibération N°2018 - 02 - 19 / 11 – Approbation du Compte de gestion 2017 –
Lotissement Garceau

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 19 février 2018;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir procédé au vote : Pour : **10** Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ Délibération N°2018 - 02 - 19 / 12 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion
2017 – Lotissement Garceau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Lise MATTIAZZO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 12 février 2018.

.

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	99 813.03€
- un déficit reporté de :	0,00 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	99 813.03 €
---	-------------

- un déficit d'investissement de :	4225,00 €
un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €

Soit un besoin de financement de :	4 250.00€
------------------------------------	-----------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DEFICIT	99 813.03 €	€
---	-------------	---

AFFECTATION obligatoire	EN RÉSERVE (1068)	0,00 €	€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) déficit		99 813.03 €	€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT		- 4 225,00 €	

Après avoir procédé au vote : Pour : **10** Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ **Délibération N°2018 – 02 – 19 / 13 – Dotations et participations : Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière - Demande d'aide financière à l'Etat**

Pour lutter contre l'insécurité routière, l'Etat a décidé de planifier et coordonner les actions en faveur de la sécurité routière. Les actions inscrites au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat.

La commune de Bussac – Forêt sollicite des subventions au titre du PDASR 2018 pour le(s) action(s) suivante(s) :

- Simulateurs de conduite : 2 roues motorisés auto,
- Piste alcoolémie

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- 1 - de donner votre accord sur les actions à proposer dans le cadre du PDASR,
- 2 - d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir relatif à ce sujet,
- 3 - d'autoriser Madame le Maire à solliciter une participation financière auprès de l'Etat et du département.

➤ **Délibération N°2018 – 02 – 19 / 14 – Validation Avant-Projet Définitif Bâtiment ancienne gare - Salle jeunesse et animation**

Vu l'avant-projet définitif présenté par le cabinet MG+ Architectes, concernant la rénovation et la restructuration du bâtiment de l'ancienne gare.

Vu l'évaluation du coût des travaux s'élevant à 100 619,88 € HT hors équipement intérieur,

Il est proposé au Conseil Municipal, de valider cet Avant-Projet Définitif, cette validation amenant automatiquement l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, pour préparer les pièces nécessaires à la consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** l'Avant-Projet Définitif relatif à la rénovation et à la restructuration du bâtiment de l'ancienne gare sur la base d'un coût de travaux prévisionnel de 100 619,88 € HT.
- **Autorise** Madame le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, par marché à procédure adaptée.